

DISPOSITIFS JEUNESSE – COMMUNE DE MATTAINCOURT
DOSSIER DE CANDIATURE - BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

L'aide municipale est une action volontaire qui peut être accordée pour une bourse au permis de conduire. Le dépôt d'un dossier ne vaut pas attribution de la bourse. La demande sera instruite et une réponse sera apportée. Le présent dossier de candidature constitue un engagement sérieux et formel.

Conditions :

- *De 15 ans (révolu) à 25 ans (révolu)*
- *Habiter Mattaincourt (garde alternée acceptée),*
- *Justifier d'une inscription dans une auto-école,*
- *Dispositif n'est pas applicable pour les personnes ayant fait l'objet d'un retrait de permis de conduire,*
- *Effectuer, en contrepartie d'une aide de 350,00 €, 35 heures de travail au service de la collectivité.*

Un dossier par personne. Pas de renouvellement possible si échec aux épreuves.

Dossier à déposer pour le 15 avril de l'année en cours.

Au maximum, 5 dossiers par an seront validés. Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Renseignements concernant le demandeur :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune : :

Adresse mail :

Téléphone :

Situation scolaire/universitaire/professionnelle :

Si demandeur mineur, attestation parentale :

Je soussigné(e)....., titulaire de l'autorité parentale, autorise mon enfant : à proposer son dossier de candidature pour la bourse au permis de conduire.

Les motivations de l'intéressé(e) (décrire en quelques lignes l'intérêt de cette aide) :

Renseignements concernant l'auto-école choisie :

Dénomination :

Code postal : Commune : :

Coût total (code + permis) :

À joindre : une attestation d'inscription à l'auto-école mentionnant le coût total de la formation libellée au NOM établi sur la présente demande, une photocopie d'un justificatif d'identité du candidat.

Le versement de l'aide se fera directement à l'auto-école avant le 31 décembre de l'année correspondante.

Quel que soit le coût global du permis de conduire, la différence entre celui-ci et l'aide apportée par la commune sera à la charge du bénéficiaire.

Dès que le candidat réussit l'épreuve de la conduite, l'auto-école en informe la commune par écrit, à l'appui d'un justificatif.

Autres aides :

| Organismes | Montant de l'aide |
|------------|-------------------|
| | |
| | |
| | |

L'aide municipale, cumulée aux autres aides, ne peut excéder 100 % du coût total.

La commune se réserve la possibilité de vérifier les informations communiquées et d'ajuster l'aide qui est facultative, précaire et conditionnelle.

Période de travail collectif au service de la collectivité :

| Périodes proposées | Choix 1 | Choix 2 | Choix 3 |
|-------------------------------|---------|---------|---------|
| Deuxième quinzaine de juin | | | |
| Première quinzaine de juillet | | | |
| Deuxième quinzaine de juillet | | | |
| Première quinzaine de août | | | |
| Deuxième quinzaine de août | | | |

35 heures de travail collectif au service de la collectivité. A réaliser sur deux semaines.

En cas de non-exécution ou d'une exécution partielle, la commune de MATTAINCOURT se réserve la possibilité de verser partiellement ou de ne pas verser l'aide correspondante.

Droit à l'image (diffusion dans la presse locale, site internet et les réseaux sociaux de la collectivité pour valoriser ce dispositif) : Oui NON

La commune de Mattaincourt vous informe que les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent dispositif sont destinées à l'instruction d'une demande financière de votre part. Ce traitement de données, mis en œuvre par le secrétariat de Mairie est fondé sur l'exécution d'une mission de service public qui lui incombe. La durée de conservation des données vous concernant est de 10 ans. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant, de celui de les faire rectifier, de demander leur suppression si elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Vous pouvez vous opposer au traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le service à l'adresse suivante : Mairie de MATTAINCOURT - 6 rue Notre Dame ou à secretariat.mattaincourt@orange.fr.

A MATTAINCOURT, le

Signature du demandeur

Attestant l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature autorité parentale (si mineur)